
Budget

en bref

le 16 novembre 1978

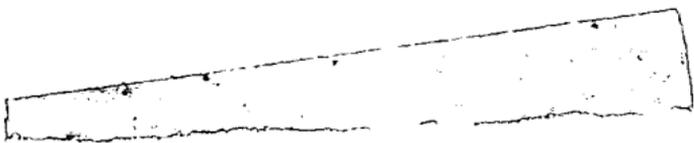
**Res
HJ13
A29c
1978
Nov.**



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

H113
A255
1978
NOV.



**Extrait de l'Exposé budgétaire
du 16 novembre 1978**

«C'est pourquoi je pense que ce budget contribuera sensiblement à contenir les coûts intérieurs après la levée des contrôles. Cela nous permettra de profiter pleinement de l'amélioration de notre situation concurrentielle.

«Mes mesures budgétaires permettront évidemment de favoriser plus directement la croissance. Les investissements seront stimulés par l'amélioration du crédit d'impôt à l'investissement. La consommation bénéficiera de l'augmentation du pouvoir d'achat des Canadiens résultant des diminutions de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente.»

**Jean Chrétien
Ministre des Finances**

Pour exemplaires supplémentaires de cette brochure:

Centre de distribution,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)995-2855

HJ 1
A255
1978
nov.

Faits saillants économiques

- L'économie a beaucoup progressé en 1978, sans pourtant atteindre les résultats escomptés. La croissance réelle de la production sera sans doute voisine de 4 p. cent et la hausse des prix de la production intérieure, d'à peu près 6½ p. cent.
- La diminution dans la croissance de la production est essentiellement due à une augmentation plus faible que prévu de la consommation. Le pouvoir d'achat s'est élevé moins vite à cause de la hausse des prix alimentaires et du fléchissement du dollar, qui a rendu les importations plus coûteuses. Ces facteurs ont compensé l'effet expansionniste d'une vive amélioration de l'emploi, d'une réduction de l'impôt des particuliers et de la diminution temporaire des taxes de vente provinciales.
- Depuis l'entrée en vigueur du programme de lutte contre l'inflation, le Canada a considérablement progressé dans la réalisation des éléments nécessaires à une croissance soutenue à l'avenir. L'expansion monétaire a été freinée graduellement, les dépenses publiques ont été rigoureusement contrôlées et les hausses moyennes de salaires ont été ramenées de 15 à 6 p. cent pendant la dernière année des contrôles.
- La baisse du dollar nous a aidés à redresser notre compétitivité. Les entreprises canadiennes peuvent maintenant accroître leurs exportations et reprendre, sur le marché intérieur, le terrain laissé aux importations.

- Cette année, on peut s'attendre à un excédent commercial record de près de \$4 milliards. Le redressement de l'industrie manufacturière a sensiblement amélioré la production et l'emploi. Son taux d'utilisation des capacités dépasse maintenant la moyenne à long terme.
- Les perspectives d'autonomie énergétique sont des plus encourageantes; le pétrole et le gaz devraient contribuer sensiblement à améliorer notre balance commerciale.

Perspectives économiques

L'exposé budgétaire:

«Dans l'immédiat... notre principale tâche est de préserver l'amélioration de notre compétitivité au moment où nous sortons du contrôle obligatoire des prix et des revenus.»

- La meilleure tenue de nos coûts et un dollar plus concurrentiel sont de vigoureux facteurs expansionnistes. L'industrie prévoit d'accroître ses investissements.
- La stabilisation des prix alimentaires et du dollar devrait permettre de ralentir l'inflation, si les Canadiens se montrent raisonnables dans leurs revendications salariales.
- L'indice des prix à la consommation devrait descendre au-dessous de 6 p. cent d'ici le dernier trimestre de 1979. On prévoit pour l'an prochain une progression réelle de la production nationale de 4 à 4½ p. cent.

Politique financière

- Les réductions des dépenses fédérales ont donné une certaine marge de manœuvre financière. Le public en bénéficiera.
- On propose de diminuer les impôts et les taxes de vente pour accroître le pouvoir d'achat des Canadiens, réduire les tensions de prix et de salaires et stimuler l'investissement.

Comme l'indique l'exposé budgétaire,

«Il faut agir maintenant pour encourager les investissements de manière à satisfaire aux besoins des secteurs et des régions et garder des coûts concurrentiels, tout en diminuant nos besoins de financement.»

Réduction de la taxe fédérale de vente

- La taxe fédérale de vente est ramenée dès maintenant de 12 à 9 p. cent, représentant une économie de \$1 milliard sur une année complète. On s'attend que les fabricants et les importateurs en feront bénéficier les consommateurs sous forme de prix moins élevés.

Fiscalité Indirecte

- On abolit les taxes spéciales d'accise sur les moteurs marins, les avions particuliers et les motocyclettes parce que ces taxes ne contribuent pas sensiblement à la conservation de l'énergie. La taxe spéciale d'accise de 7 cents le gallon est étendue à l'essence pour les vols non commerciaux.
- Les chauffe-eau à l'énergie solaire sont exonérés de la taxe de vente, tandis que l'exemption des matériaux isolants est limitée à ceux qui ont de réelles propriétés isolantes.
- La taxe sur le transport aérien, dont le produit est réservé au financement des services d'aéroport, sera majorée après le 31 mars 1979.

Impôt sur le revenu des particuliers

- La déduction maximale pour frais relatifs à un emploi est doublée pour passer à \$500, à compter de l'année fiscale 1979. Cette mesure, dont plus de 6,200,000 contribuables bénéficieront, représente une économie d'impôt de \$270 millions.

- Le mécanisme d'indexation incorporé à la Loi de l'impôt sur le revenu réduira d'encore \$1.2 milliard les impôts fédéraux l'an prochain. Cela résulte d'une augmentation de 9 p. cent des exemptions personnelles, des tranches d'imposition et du crédit d'impôt relatif aux enfants.
- L'impôt provincial sur le revenu diminuera de \$400 millions dans les provinces signataires d'un accord de perception fiscale.
- A l'égard des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des allègements fiscaux sont consentis dans le cas où les deux parents meurent en laissant derrière eux des enfants mineurs ou invalides.

Assurance-chômage

- Les primes d'assurance-chômage diminueront en 1979, faisant économiser \$300 millions aux travailleurs et aux employeurs. Le taux hebdomadaire de prime sera ramené de \$1.50 à \$1.35 par \$100 de gains assurables dans le cas des salariés et de \$2.10 à \$1.89 pour les employeurs.

Comparaison fiscale Canada-Etats-Unis

- Une comparaison exhaustive des régimes fiscaux canadien et américain démontre que l'impôt canadien sur le revenu des particuliers se compare avantageusement à celui des Etats-Unis. De même, les impôts sur les sociétés sont très concurrentiels au Canada. L'industrie manufacturière bénéficie dans notre pays de taux effectifs d'impôt sur le revenu qui sont en moyenne inférieurs de 10 à 12 points aux impôts américains.

Encouragements à la croissance industrielle

- Deux grands processus de consultation ont débouché sur des propositions de changements dans la fiscalité des sociétés: il s'agit de la série de conférences fédérales-provinciales sur les questions économiques et des travaux des 23 groupes d'étude sectoriels créés à la suite de la conférence économique des premiers ministres de février dernier. Ces mesures visent à améliorer l'efficacité, à diminuer les coûts et à promouvoir un développement régional plus équilibré.

Encouragements sectoriels et régionaux

- Le crédit d'impôt à l'investissement, qui soutient l'expansion et la modernisation de l'industrie, sera prolongé pour une période indéterminée après la date d'expiration prévue du 30 juin 1980.
- Le taux de base du crédit sera porté de 5 à 7 p. cent, un niveau plus élevé encore étant proposé pour les zones désignées à croissance lente: 10 p. cent dans la plupart des zones désignées du MEER et 20 p. cent dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie.
- On étend le crédit de base de 7 p. cent aux investissements en matériel de transports: ferroviaire, aérien, maritime et routier à longue distance. Cette mesure est conforme à l'importance accordée aux transports lors de la conférence des premiers ministres.
- L'extension et la majoration du crédit d'impôt à l'investissement se traduiront par des économies d'impôt d'environ \$500 millions pour la première année complète d'application.

Fiscalité des ressources

- Dans l'industrie minière, le taux de déduction des dépenses d'aménagement est porté de 30 à 100 p. cent, tandis que les actifs sociaux et

locaux pour les nouvelles mines donneront droit à l'épuisement gagné.

- L'encouragement aux fonds de forage pétrolier et gazier voit sa date d'expiration passer du 30 juin 1979 au 31 décembre 1981.
- L'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, qui devait prendre fin à la fin de 1979, est prolongé pour une période indéterminée. Cette mesure bénéficiera particulièrement à l'industrie minière et à celle des pâtes et papiers.

Recherche et développement

- Les taux de base du crédit d'impôt à l'investissement pour la R&D passe de 5 à 10 p. cent, sauf dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, où il est porté à 20 p. cent.
- Un crédit d'impôt spécial pour R&D de 25 p. cent s'appliquera aux petites sociétés partout au Canada.
- Ces encouragements à la R&D s'ajoutent aux importantes mesures déjà instaurées cette année et répondent à une préoccupation largement exprimée par les groupes d'étude sectoriels.

Logement

- L'encouragement fiscal aux immeubles résidentiels à logements multiples est prolongé d'un an, jusqu'à la fin de 1979.
- Les promoteurs pourront déduire, à compter de demain, leurs frais de maintien des terrains.

Autres changements fiscaux

- On propose de mieux définir les entreprises ayant droit au régime fiscal très favorable de la petite entreprise. Ainsi, ce dernier remplira son rôle, qui est de promouvoir l'expansion des petites entreprises, au lieu de servir de refuge fiscal pour les revenus personnels, professionnels ou de placement, des particuliers.
- On propose de modifier le régime fiscal des nouvelles émissions d'obligations à intérêt conditionnel et d'actions privilégiées à terme. Le revenu gagné sur ces titres par les institutions financières sera désormais imposé de la même façon que les revenus de prêts puisqu'ils représentent essentiellement des dettes. En 1979-80, cette mesure évitera une perte d'environ \$150 millions en recettes fédérales.

Incidence des mesures sur l'économie

- La réduction de la taxe de vente diminuera d'un demi pour cent la hausse de l'indice des prix à la consommation. Cet effet s'ajoute à celui du report du relèvement du prix du pétrole et de la réduction, l'été dernier, de la taxe d'accise sur l'essence.
- Ce freinage des prix, combiné aux avantages procurés aux particuliers par l'indexation fiscale, la majoration de la déduction pour frais relatifs à un emploi et la réduction des primes d'assurance-chômage, devrait contribuer à modérer les revendications salariales.
- Les investissements seront stimulés par l'amélioration du crédit d'impôt à l'investissement et de la fiscalité des ressources et de la R&D.

Situation et perspectives financières

- Pour l'année financière 1979-80, le gouvernement prévoit des besoins financiers de \$10,750 millions, sans compter les opérations de change. Ce chiffre est inférieur aux \$12,100 millions prévus pour cette année. Si l'on tient compte du facteur particulier représenté par les intérêts sur les Obligations d'épargne du Canada, les besoins financiers augmenteraient d'environ \$350 millions.

- Les dépenses budgétaires et non budgétaires devraient atteindre \$52.6 milliards en 1979-80, accusant une hausse de 8.9 p. cent, ce qui serait très inférieur à la croissance prévue du PNB. Les recettes budgétaires devraient s'établir à \$38.1 milliards, et les opérations non budgétaires devraient dégager des ressources supplémentaires de \$3.7 milliards.

Entrée en vigueur

Immédiate

- Réduction de la taxe fédérale de vente, de 12 à 9 p. cent.
- Hausse du crédit d'impôt à l'investissement pour les biens immobiliers admissibles et les dépenses de R&D.
- Extension du crédit d'impôt pour investissements en matériel de transport.
- Amortissement accéléré des frais d'aménagement des nouvelles mines.
- Droit à épuisement pour les investissements en actifs sociaux et en locaux pour les nouvelles mines.
- Changement du régime fiscal des obligations à intérêt conditionnel et des actions privilégiées à terme.

1^{er} janvier 1979

- Hausse de la déduction pour frais relatifs à un emploi, dont le maximum passe de \$250 à \$500.
- L'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente de 9 p. cent les exemptions personnelles et réduit d'autant les tranches d'imposition.
- Baisse des primes d'assurance-chômage.

Prolongations

- Le crédit d'impôt à l'investissement, qui devait expirer le 30 juin 1980, est prolongé pour une période indéterminée.
- L'encouragement spécial aux immeubles résidentiels à logements multiples est prolongé d'un an après le 1^{er} janvier 1979.
- L'amortissement accéléré du matériel de lutte contre la pollution, qui devait expirer à la fin de 1979, est prolongé pour une période indéterminée.

Pour de plus amples renseignements sur le budget:

Division de l'Information,
Ministère des Finances, Ottawa K1A 0G5
(613)992-1573